



## Ordonnance de télécom CRTC 2016-475

Version PDF

Ottawa, le 8 décembre 2016

### Saskatchewan Telecommunications – Approbation d’une demande tarifaire

1. Le Conseil **approuve** la demande tarifaire suivante :

Demandeur	Avis de modification tarifaire et description	Date de la demande	Date d’entrée en vigueur
Saskatchewan Telecommunications	AMT 334 Modification au Tarif général – Augmentation des tarifs du service Centrex II et nouvel élément	24 octobre 2016	8 décembre 2016

2. Aucune intervention relativement à la demande n’a été reçue.
3. Des pages de tarif modifiées doivent être publiées dans les 10 jours civils suivant la date de la présente ordonnance. Les pages de tarif modifiées peuvent être présentées au Conseil sans page de description ni demande d’approbation; une demande tarifaire n’est pas nécessaire.

Secrétaire générale